



U.C.S.A.-cgt

Grève au Siège

Le mouvement se poursuit

La réunion de négociation du 19 février n'a pas permis d'obtenir satisfaction des revendications. Sur aucun des points de la plate forme la direction n'a apporté de réponse positive. Le préavis du 23 février est donc maintenu.

Pacte de priorité sur le recours aux moyens internes

La direction se contente, en réponse à la demande de la CGT, d'annoncer la tenue d'une réunion sur le pacte de priorité sur le recours aux moyens internes déjà actée dans le protocole de levée de grève sur la filière production du 19 janvier dernier.

Cette réunion devrait se tenir au plus tard le 15 mars en présence des responsables éditoriaux que sont Bruno Patino et Thierry Thuillier ainsi que de Christian Vion, patron de MFP, filiale de production de FTV.

La direction aurait pour l'instant sondé des possibilités d'activité supplémentaire pour la HF en captation du côté des messes et de l'Assemblée Nationale. Bien insuffisant au vu de notre exigence: faire appliquer le principe de priorité sur le recours à nos moyens internes pour toutes les émissions, dans tous les genres et pour toutes nos antennes, en partant d'un état des lieux objectif.

Notre objectif n'est évidemment pas de tout fabriquer en interne mais de parvenir à saturer l'activité pour nos équipes, éradiquer le sous emploi, gagner en efficacité et faire enfin cesser le mouvement d'externalisation de nos programmes qui met en péril nos emplois et la pérennité de l'entreprise.

Organisations du travail: circulez, il n'y a rien à voir

Sur le reste de la plate-forme, en particulier les organisations du travail aux moyens de l'information, Arnaud Lesaunier (DRH du Siège) campe sur son intransigeance:

Le projet de la direction est bon, il s'agit juste de le faire comprendre aux salariés. La direction va donc se donner le temps (un peu) pour l'expliquer. M.Lesaunier cite à ce propos le protocole bidon signé avec la Cgc qui a levé son préavis de grève en catimini le 18 février au soir. Un non événement puisque cette trahison n'aura pas permis de casser le mouvement.

M.Lesaunier refuse de revenir sur l'organisation uniforme conduisant à supprimer les 22 jours de RTT du montage info rédaction nationale, surtout des femmes.

Samuel Bignon (DRH fabrication) se veut plus diplomate. Il admet que les organisations peuvent encore bouger et cite en exemple le planning des OPV, les amplitudes de travail et les enchainements des émissions du matin.

Concernant la suppression de la salle de mixage, la direction affirme que la direction de l'information n'a rapporté aucun problème de priorité, d'engorgement, de qualité du travail fourni ou de conditions de travail...

Enfin concernant la régie météo "fond vert", la direction l'appelle désormais "outil de fabrication interne" mais découvre en séance que les conditions de son utilisation par les OPV pour Avenue de l'Europe (aucun recul) sont particulièrement dégradées. M.Bignon va se renseigner...

Coûts, surcoûts et conditions de travail

En toute fin de réunion, la direction est revenue sur les soi disant surcoûts de l'avenant numéro 4 à l'accord collectif, en cours de négociation avec les organisations syndicales représentatives, et qui la contraindraient à revoir les organisations du travail.

Est-ce la raison pour laquelle les projections de planning montrent des semaines à 30 ou 32H au lieu de 39H avec des amplitudes quotidiennes identiques par le simple jeu des pauses repas?

La direction affirme que la Loi la contraint de limiter le temps de travail effectif (TTE) par journée à 10H. Mais ce tour de passe passe consistant à conserver les mêmes amplitudes en jouant sur les coupures de repas contredit de toute évidence l'esprit Loi conçue pour protéger la santé des salariés. D'autant que d'autres entreprises du secteur (TF1, Canal Plus), continuent, elles, de planifier des journées de travail de 12H et que FTV, lors de la couverture des événements de Charlie, a elle aussi largement dépassé les 10H de TTE par jour...

Le mouvement continue les 22 et 23 février

Paris, le 20 février 2015